

PROCES VERBAL DU SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN DU MERCREDI 12 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18 titulaires

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 14

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi douze mars deux mille vingt-cinq à onze heures.

Etaient présents :

Délégués du Département : Daniel POMERET, Michel THIEN, Valérie DUGELAY (titulaires)

Délégués de la CCBPD : Marie-Pierre TEYSSIER, Jean-Luc LAFOND, Christian GALLET, René BLANCHET (titulaires)
Pascale BAY, Xavier FELIX (suppléants)

Délégués de la CAVBS : Ghislain DE LONGEVIALLE, Jean-Pierre DUMONTET (suppléants)

Délégué de la Métropole : Pascal DAVID (titulaire)

Absents Excusés :

Délégués du département : Martine PUBLIÉ, Bruno PEYLACHON, Béatrice BERTHOUX (titulaires)
Daniel JULLIEN, Christian VIVIER-MERLE, Sylvie EPINAT (suppléants)

Délégués de la CCBPD : Jacques PARIOST Laurent DUBUY, Gérard CHARDON (titulaires)
Marie Claire PAQUET, Luc FERJULE (suppléants)

Délégués de la CAVBS : Pascal RONZIERE, Thomas RAVIER, Gaëtan LIEVRE, Edith LAFORET (titulaires)

Délégué de la Métropole : Gilbert-Luc DEVINAZ (suppléant)

Pouvoirs :

Délégués du département : Martine PUBLIÉ donne pouvoir à Daniel POMERET.

Délégués de la CCBPD : Laurent DUBUY donne pouvoir à Pascale BAY.

Christian GALLET est désigné Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice assiste à la séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

I- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président ouvre la séance en soulignant que l'ensemble des membres est représenté à cette séance.

La prochaine séance prévue le 9 avril 2025 sera celle dédiée à l'approbation du budget et au point d'étape sur le projet d'aménagement, notamment concernant la compensation de la zone humide.

Un terrain a été identifié à QUINCIEUX à ce titre, la pré-étude permettant de valider la compensation a été menée par la SERL.

Le Président procède à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

La situation du Syndicat Mixte du Bordelan (SMB) est assez peu impactée directement par l'instabilité politique et économique actuelle. Néanmoins, il faut inscrire les orientations budgétaires dans ce contexte notamment car les membres du Syndicat sont eux directement impactés.

Il est précisé que le SMB achètera les équipements publics, notamment le port au concessionnaire d'aménagement, la SERL (uniquement le port, les autres lots étant commercialisés par la SERL).

En 2024, les finances du SMB sont marquées par 18 000 euros de dépenses courantes (entretien courant des espaces fréquentés par le public : assurances, location de matériel, bennes à déchets et frais de gestion).

Un report de fonctionnement se cumule progressivement. Il sera proposé d'affecter ce report en fonctionnement afin de conserver une ressource permettant de financer des études pour la création du port (gestion).

Une avance a été versée à la SERL pour 1 500 000 euros en 2024.

Le projet de budget 2025 présenté dans le rapport d'orientations budgétaires est quasi définitif.

En recettes, les contributions statutaires des membres sont reprises et stables.

Pour la CAVBS, il sera sollicité un montant additionnel de 20 000 euros en 2025 (contre 35 000 euros en 2024).

Le département et la CCBPD verseront chacun 100 000 euros en 2025.

En dépenses de fonctionnement, sont prévus des crédits d'études pour le mode de gestion du port et les frais courants.

En investissement, une troisième avance de 600 000 euros est prévue pour la SERL.

Cela laissera un reliquat disponible de 77 625,80 euros pour des travaux sur le site.

Le département et la CCBPD auront donc compensé les financements non donnés par la Métropole qui s'est désengagée financièrement en 2020.

Une subvention dans le cadre du CPER avait été prévue et permettra de compléter le plan de financement du projet global.

Il est rappelé que si le SMB perçoit 1 500 000 euros dans le cadre du CPER, le rachat du port sera en partie financé par ce fonds complété par un emprunt.

Le delta financé par emprunt pourra ensuite être couvert par la redevance d'occupation du délégataire gestionnaire du port (calibrée à hauteur de l'annuité de dette induite par l'emprunt).

Un droit d'entrée payé par le délégataire viendrait également atténuer l'impact du recours à l'emprunt.

Il est rappelé que :

- 14 hectares de zones d'activités représentant environ 15 000 000 euros de recettes de commercialisation,
- Des cessions pourront également porter sur des locaux d'habitation.

Enfin, il est rappelé que le SMB a garanti les prêts souscrits par la SERL pour le portage du projet.

Les prêts en question ont été remboursés courant 2024. Une nouvelle garantie devrait intervenir en 2025.

Le Président précise que le travail de Marjorie DUMONT, chargée de projet à la SERL, a permis de remettre à niveau le dossier avec une grande rigueur.

La SERL a ainsi répondu à 100% des demandes de l'Etat, *modulo* la compensation zone humide restant à finaliser.

Marjorie Dumont présentera le dossier environnemental en avril. L'intégralité du dossier a été repris (il y avait 5 avenants jusqu'alors).

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte que le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé conformément aux dispositions de la loi Notre.

Séance levée 11 heures 45.

Le Secrétaire de séance,

Christian GALLET.



Le Président,

Daniel POMERET.



